



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°25-130419 : Renforcement et extension du réseau AEP des rues Gerberas et Romarins / Validation du financement prévisionnel (OLE et Région au titre du PRR2)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **09 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL**

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

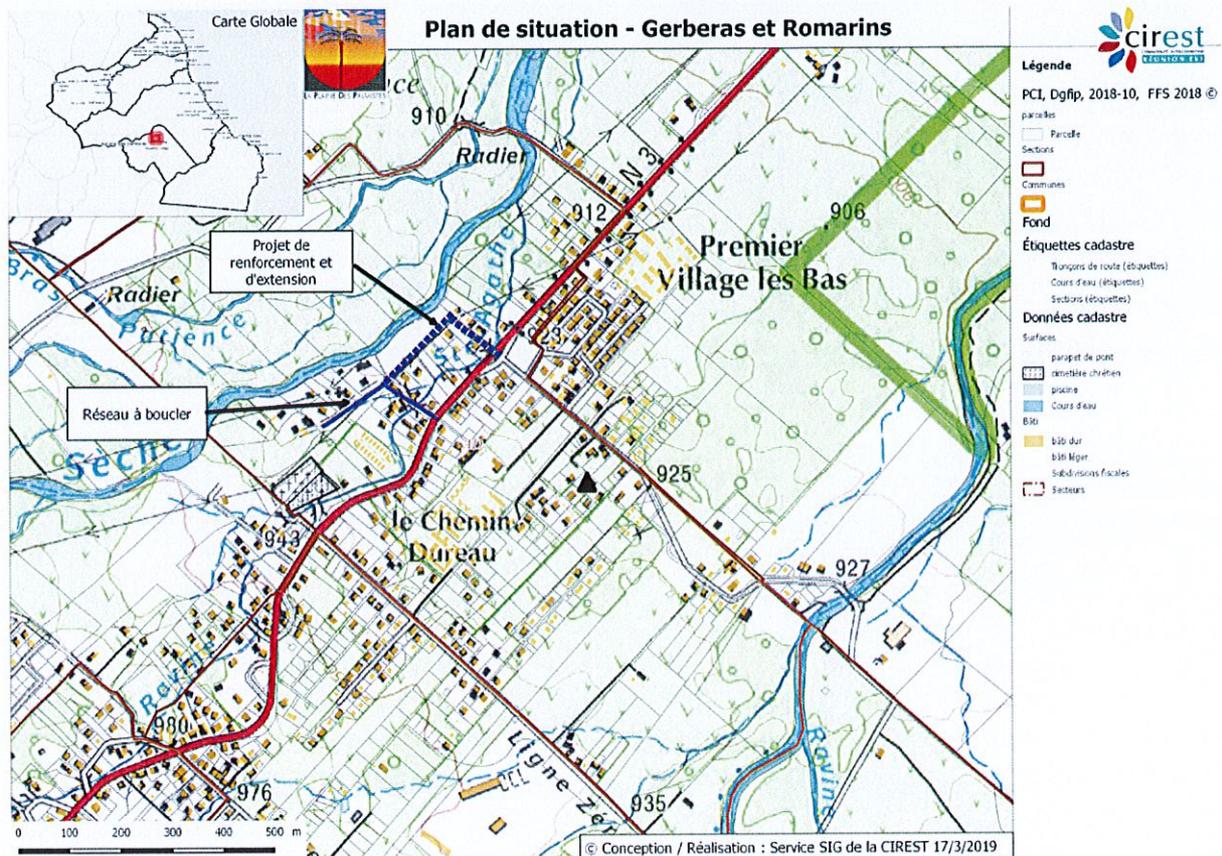
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM25-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 25-130419:

Renforcement et extension du réseau AEP des rues Gerberas et Romarins / Validation du financement prévisionnel (OLE et Région au titre du PRR2)

Dans le cadre du programme de renouvellement/renforcement des réseaux d'eau potable, la Ville souhaite profiter des travaux engagés actuellement sur les rues Gerberas et Romarins pour mettre à niveau la distribution. Il s'agit d'un secteur où les réseaux ne sont pas connectés et l'alimentation de certains abonnés se fait avec des branchements de plus de 100 mètres linéaires.

Le projet consiste à poser une conduite Ø 100 sur tout le linéaire, soit environ 270 ml, en bouclage avec la rue Thomas ROBERT. Ce réseau a vocation à se connecter ultérieurement avec le carrefour du cimetière un peu plus en amont dans le cadre du délestage du quartier du 1^{er} Village en pleine expansion.



Les travaux se feront en partie en régie et sont estimés à 30 180.00 € HT. Ainsi, il est proposé de les faire financer par l'Office Local de l'Eau et la Région Réunion dans le cadre du PRR 2^{ème} génération, comme suit :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
Office Local de l'Eau	70%	21 126.00 €
Région Réunion au titre du PRR2	20%	6 036.00 €
Commune	10%	3 018.00 €
Montant Total HT		30 180.00 €
Montant TVA	8,5 %	2 565.30 €
Montant total TTC		32 745.30 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190413-DCM25-130419-
 DE
 Date de télétransmission : 18/04/2019
 Date de réception préfecture : 18/04/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le conseil municipal, A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 3 018.00 €, -
- VALIDE la participation financière de l'OLE pour un montant de 21 126.00 €,
- VALIDE la participation financière de la Région Réunion d'un montant de 6 036.00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions de l'Office Local de l'eau et de la Région Réunion
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM25-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019